

JUILLET 86

55

AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED



BULLETIN TRIMESTRIEL 55

L'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied - A.N.C.A.P. - (Association sans but lucratif) à été fondée le 22 septembre 1968 à CHARLEROI. Ses Statuts ont paru au Moniteur Belge du 17 octobre 1968, n°5697 et 5698.

Ces Statuts et les modifications peuvent être consultés au Musée des Chasseurs durant les heures d'ouverture.



SECRETARIAT : A.N.C.A.P.

rue de l'Alouette, 33
6000 - CHARLEROI
Tél. 071- 41.24.66

C.C.P. : 000-0199352-17

A.N.C.A.P.

rue de Loverval, 100
6071 CHATELET

REDACTION DU BULLETIN :

Monsieur Jean BOURG

rue Spinois, 144 Bte 6
6000 - CHARLEROI
Tél. : 071 - 32.04.75

Des bulletins d'adhésion peuvent être obtenus aux adresses ci-dessus.

N° 55

JUILLET

198 6

CHASSEUR*un jour*CHASSEUR *toujours*

ORGANE OFFICIEL DE L'AMICALE NATIONALE DES
CHASSEURS A PIED • DER JAGERS TE VOET

**SOMMAIRE**

- Page - 2 - EDITORIAL.
- Page - 5 - SUR LE VIF de M.F. MASSIN.
- Page - 7 - JOURNEE INTERNATIONALES DES CHASSEURS.
- Page - 9 - NOTRE PELERINAGE ANNUEL PONT - BRULE
EPPEGEM.
- Pages- I3 et I4- BULLETIN DE RESERVATION POUR LE
PELERINAGE DE PONT-BRULE - EPPEGEM
- Page - I5 - SUITE du récit "La Campagne I4/I8 du
Colonel A.E.M. PANHUYS.
- Page - 26 - Souvenirs du 5ème bataillon de Fusiliers.
- Page - 28 - SOCIAL. IMPORTANT, Nouvelles dispositions
- Page - 3I - Philatélie.
- Page - 33 - Ceux qui nous quittent.
- Page - 34 - LES TRADITIONS.
- Page - 37 - Restauration du Musée.
- Page - 38 - Annuaire.

Editeur Responsable: Edmond BURTON, 370 rue des
Closières, 600I MARCINELLE.



EDITORIAL

ON N'Y CROYAIT PLUS AU MUSEE !

Notre secrétaire, affirmait avec un sourire nostalgique : " je serai sous trois pieds de terre, avant qu'on ne puisse le réinstaller! ".

LE REINSTALLER! COMMENT D'AILLEURS ET OÙ ?

Il avait été dévasté par des trombes d'eau, ruinant bon nombre de nos plus belles pièces et on peut l'avouer maintenant, la restauration de la partie nord du porche d'entrée de notre vieille caserne Trésignies nous semblait relever de l'UTOPIE!

Mais au cours de notre dernier banquet annuel, coup de théâtre, Monsieur le Bourgmestre Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE, nous annonce que son administration prend en charge, les travaux de restauration et d'aménagement de ce bâtiment! D'autre part, notre ami le Lieutenant-Colonel DELVOSAL, il y a près d'un an, s'était donné comme tâche de remettre en état et d'agrandir le patrimoine. Il a la foi Stéphane!

Comme en plus, il avait aussi chevillée au coeur l'espérance des Chasseurs, il réussit et persévère. Dès lors, les ardeurs endormies se réveillent.

Forts de ces heureuses réalités, le Conseil d'Administration se doit de surmonter une autre difficulté: financer la charge annuelle de fonctionnement du Musée. Nous nous empressons d'en prévoir le budget. Hélas, le problème tourné et retourné en tous sens, ne nous livre jamais qu'une solution déficitaire! Nous nous tournons alors vers le département de la culture de CHARLEROI. Heureuse surprise, Monsieur l'échevin DEMACQ à qui nous exposons notre situation, nous donne aussitôt l'assurance qu'un subside de 40.000 francs nous sera octroyé. Notre budget est grâce à cela équilibré. Mais tout n'est pas résolu pour autant.

Le programme des travaux à réaliser par le départ-

tement de Monsieur l'échevin VAN GOMPEL est paraît-il fort chargé et lorsque nous lui demandons une entrevue, nous nous attendons à devoir le presser pour que la restauration soit commencée avant la fin de l'année.

Agréable étonnement, au cours de l'entretien, après un accord rapide sur la nature des travaux à réaliser, nous sommes pris de vitesse sur la question du calendrier. Monsieur l'échevin et ses collaborateurs nous annoncent : " On commence lundi prochain!". Nous étions le mardi 15 avril.

Mis au courant de la situation, notre ami André BALERIAUX, architecte éminent, féru d'histoire militaire, (I) vient spontanément nous épauler. Gracieusement, il met sa compétence et ses idées à notre service.

Des concertations ont lieu sur le chantier. Y participent pour la Ville, Monsieur DUFER chef de service et ses adjoints; pour l'Amicale : André BALERIAUX, Stéphane DELVOSAL et votre dévoué serviteur. Savez-vous ce qu'on y découvre ? Une merveilleuse coopération, un désir réel et commun de faire les choses au mieux en restant toutefois très réalistes.

Et tout cela débouche sur une chose qu'on n'attendait presque plus! Les travaux sont en cours, les voies de communication entre les salles sont réalisées.

On pense déjà à l'aménagement et nos amis du Conseil d'Administration attaquent les préparatifs de déménagement. Le Major CLOSSET, chef de corps du 2ème Chasseurs nous propose son aide, elle sera la bienvenue.

Pour emménager, il faut aussi du mobilier. L'ANCAP avec ses seules ressources ne peut en acquérir l'entièreté, mais elle espère bien trouver des sponsors!

FINI LE SEPTICISME! C'est en MARCHE!

Ce que Jean BOURG avait conçu et, avec le précieux concours de quelques membres dévoués en partie réalisé, ce que Robert COLIN, pareillement épaulé avait continué ce que beaucoup d'entre vous ont soutenu de leurs dons, va devenir REALITE.

Cette réalité, nous voulons qu'elle soit, non pas

uniquement une vitrine aux souvenirs, ni une exposition permanente pour collectionneurs avertis, mais aussi et surtout un endroit où en apprenant le passé, les jeunes générations puissent tirer des leçons de civisme et de démocratie pour l'AVENIR.

Confiant dans la réussite de cette entreprise, nous remercions chaleureusement tous ceux qui y ont participé ou y participent encore et particulièrement Monsieur le Bourgmestre VAN CAUWENBERGHE, Messieurs les Echevins DEMACQ et VAN GOMPEL, le Collège Echevinal et le Conseil Communal de CHARLEROI dont nous savons qu'ils n'auraient pu le faire avant que les finances communales ne soient assainies : il fallait sauver l'essentiel avant de réaliser l'accessoire!.

Mais notre Musée est-ce bien une réalisation accessoire ?

En termes de réalité, par comparaison au problème premier qui se posait aux Administrateurs de la Cité, Oui.

Cependant, en termes d'absolu et pour autant qu'il soit comme nous le voulons, instrument d'éducation au civisme et à la démocratie, notre Musée n'apparaît plus comme accessoire, mais comme indispensable complément culturel à la vie de la Cité.

Puisse-t-il perpétuer ainsi, la mémoire des PRESIDENTS BOURG et COLIN qui en furent les principaux artisans.



* * * * *

(I)- Il a écrit entre-autres, " La Belle Histoire du 2ème Chasseurs à Pied ", il donne de remarquables conférences.



Sur Le Vif...



TEMPS DU MUGUET

MAIS IL Y EUT DES COQUELICOTS.

Ce 2 Mai, par hasarà de Télé régionale, j'ai pu voir le dernier défilé national des Anciens Combattants. Si vous l'avez manqué, la Presse n'en ayant soufflé mot, vous lisez parfaitement: le DERNIER.

Or voir ! quelques secondes à peine paraissant clandestines, dans une Commune moyenne et pas trop dérangeante, le tricolore, par brassées de hampes vous claquant au visage, autant que les rides des vaillants survivants de 1914 et des nôtres de 1940; à en rester pantois.

Oui, ils sont vieux. Dans les traits. La démarche. Malgré leur volonté ils ne pourraient, bien sûr, plus assurer des parcours que la tradition requiert et que les circonstances amènent à l'effacement, ce fruit d'indifférence.

Oui, cette vision, dans un enclos de rouge et jaune et noir frappa, comme la bouffée trop forte des gerbes que l'on dépose avec infiniment de respect. Alors, le coeur se gonfle d'émotion aux accents de l'HYMNE qui s'élève, chanté en demi-teinte divinement, par des adolescents et de fraîches gentillettes. Qu'on me pardonne cette réserve - on vibrait, mais singulièrement à l'écoute du chant qui, de rare et semblant censuré, reste gravé, non

seulement au carré des fidèles, mais à la mémoire collective.

Demain la commémoration - fut-elle nationale - se fera désormais en salle. L'on ne précise pas si les portes seront capitonnées.

Sans doute, change-t-on! Sans doute la nostalgie n'a pas droit de Cité, là où l'espoir doit renaître par les couches plus jeunes.

Est-ce être belliciste que de leur souhaiter que soit perpétué au grand jour, le Souvenir. Par une tradition du respect aux événements douloureux d'hier ?

Les terres vierges n'ont pas d'HISTOIRE!

Marcel François MASSIN.

* * * * *

AMI CHASSEUR.

Dès maintenant retiens la date du dimanche
7 septembre 1986. Ce jour-là aura lieu le
pèlerinage annuel à PONT-BRÛLE - EPPEGEM.





Journées Internationales

Des Chasseurs *

Le savez-vous, il existe aussi en ALLEMAGNE FÉDÉRALE, une Amicale ou plutôt une Fédération des Fraternelles de Chasseurs à Pied et douze Bataillons de Chasseurs à Pied, portant bérêt vert et liserés verts aux écussons des cols de vareuse.

Les 3 et 4 mai dernier, cette Fédération tenait ses assises annuelles à AHLEN en WESTPHALIE, dans le quartier du 53Ie Bataillon de Chasseurs à Pied.

Son Président le Lieutenant-Colonel e.r. Otto MUTER y avait invité une délégation de Chasseurs d'active et une délégation de vétérans Chasseurs de chaque pays de l'OTAN où de telles Unités existent.

Notre Amicale avait été invitée à ce titre, sa délégation était composée d'Arsène JUGNON, d'Edmond BURTON et Jacques SCORY, ces deux derniers accompagnés de leurs épouses. Nos Chasseurs de SIEGEN en manoeuvre à VOGELSANG, ces jours là, avaient dû décliner.

Répondant à la demande du Major CLOSSET, notre délégation a réitérer les regrets de nos jeunes Chasseurs au Président MUNTER.

Le but de ces assises était entre-autres de créer des liens de confraternité, de nouer des relations amicales entre les Chasseurs des différentes nations et de promouvoir les traditions et l'esprit Chasseur.

Disons tout de suite, que les organisateurs y ont réussi et si la longueur des discours tous prononcés en allemand, mit à l'épreuve les oreilles

francophones et la faculté de concentration de nos délégués, la chaleur de l'accueil, les marques d'attention dont ils furent l'objet, compensèrent cet inconvénient.

Au cours de ces deux journées, est apparue de toute évidence, la volonté des chasseurs allemands de faire régner dans l'assistance, cet esprit Chasseur fait de dévouement et de cordialité, de faire en sorte aussi que le passé, celui des deux guerres mondiales soit, non pas oublié, mais qu'il soit utilisé pour faire ressortir l'absurdité de celle-ci, l'absurdité des haines et des préjugés racistes et pour rechercher au contraire, ce qui peut rapprocher et induire l'amitié.

Ainsi, concrétisant ces sentiments exprimés dans les discours, le Président de la Fédération des Chasseurs Allemands remit au Commandant RHODES, chef de la délégation française, la trompette dont son père sonnait à VERDUN en I4-I8.

Ainsi, au cours du service religieux œcuménique du dimanche matin, le prêtre allemand demanda à l'Assistance de se recueillir et de prier à la mémoire des "Chasseurs", tombés au cours des deux guerres mondiales en prenant soin de citer d'abord, ceux des Nations Alliées et de finir seulement par ceux de l'Allemagne.

Comme d'autre part, la solennité de la partie académique du samedi soir et du service religieux du dimanche matin fut compensée par d'éblouissantes prestations de musiques militaires française, anglaise et allemande, c'est satisfaite de son séjour, des relations nouées, de la cordialité des échanges de vue et de la qualité de l'accueil, que notre délégation a rejoint le 4 mai dans la soirée notre bonne Ville de CHARLEROI.

* * * * *



.. Notre Pèlerinage Annuel..

Pont-Brulé



Eppegem

C'est avec un plaisir renouvelé, que nous portons à la connaissance de nos membres, de leurs parents et amis, ainsi qu'à celle des nombreux sympathisants et amis des Chasseurs à Pied, que le pèlerinage traditionnel à PONT -BRULE et EPPEGEM, " LA JOURNEE DES CHASSEURS A PIED " , aura lieu cette année le

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1986.

Nous espérons que seront très nombreux ceux qui se déplaceront vers cette belle région du Brabant Flamand où nous attendent nos amis de ZEMST, EPPEGEM, PONT-BRULE, GRIMBERGEN et MACHELEN.

Tous ensemble, nous rendrons hommage à nos anciens les Chasseurs à Pied de 1914-1918 de tous les Régiments qui ont tout donné pour notre PAYS, et nous renouerons les liens d'Amitié qui unissent la population de notre région avec celle qui nous accueillera à cette occasion. Nous associerons nos anciens de 1940-1945 à cet hommage bien mérité.

Nous espérons que, comme l'an dernier, nous aurons l'occasion de saluer comme il convient, le glorieux Drapeau du 2ème Régiment de Chasseurs à Pied et l'autorité militaire permettra aux jeunes Chasseurs de 1986 de rendre hommage à leurs anciens en autorisant le déplacement d'un détachement de SIEGEN à PONT-BRULE

PROGRAMME DETAILLE DE LA JOURNEE.

10 HEURES : PONT-BRULÉ.

Messe et cérémonie d'hommage au Caporal TRESIGNIES organisées par l'Amicale et le Régiment. Dépôts de fleurs sur la tombe du héros et au Mémorial.

II HEURES : EPPEGEM.

Messe en hommage à tous les Chasseurs I4/I8, organisée par la section d'EPPEGEM, de la Fédération Nationale des Combattants de BELGIQUE.

Cette messe sera suivie vers IIH.45, d'un dépôt de fleurs au monument aux Morts de la Commune de la part:

La F.N.C. section de CHARLEROI.
La N.S.B. - F.N.C. section d'EPPEGEM.
L'Administration Communale de ZEMST.

Seront présents à cette cérémonie:

L'Administration Communale de ZEMST.
L'Administration Communale de CHARLEROI.
L'Amicale des Chasseurs à Pied.
Le 2ème Régiment des Chasseurs à Pied.
La N.S.B. d'EPPEGEM.
Les enfants des écoles et la population.

I2 HEURES : EPPEGEM.

Rassemblement général et départ en cortège vers le cimetière militaire d'EPPEGEM, où aura lieu la cérémonie d'hommage à tous ceux qui y reposent. Cette cérémonie est organisée conjointement par les Sections de CHARLEROI et EPPEGEM, de la F.N.C. - N.S.B. et par notre Amicale.

I3 HEURES : EPPEGEM.

Dépôt de fleurs par l'Amicale au Mémorial du ROI ALBERT devant l'Hôtel de Ville d'EPPEGEM. Ensuite, réception par les autorités communales de ZEMST.

I3 HEURES 30 : EPPEGEM.

BANQUET FRATERNEL, réunissant tous les participants aux cérémonies et la délégation du 2ème Régiment de

Chasseurs à pied venus de SIEGEN.

DEPLACEMENT.

Les participants et surtout les habitués peuvent évidemment se déplacer par leurs propres moyens.

RENDEZ-VOUS : à PONT-BRULE à 9H.45
 à EPPEGEM à 10H.45

Pour tous ceux qui le désirent, un car partira de CHARLEROI à 8 heures précises.

RENDEZ-VOUS pour 7 heures 50 devant le MUSEE DES CHASSEURS A PIED.

Possibilité de parking dans la cour de la Caserne TRESIGNIES.

Le PRIX du voyage aller et retour est fixé à 250 FR\$ par personne.

Le retour aura lieu avant 20 heures à CHARLEROI.

BANQUET FRATERNEL.

Le menu sera comme toujours très soigné et très copieux. Il sera composé comme suit :

Hors d'oeuvre varié - potage - rôtis de porc et de boeuf - croquettes - couronne de légumes - pâtisserie - café.

Le prix du repas est fixé à 550 francs par personne, T.V.A. et service compris, mais boissons non comprises.

EN RESUME :

Le voyage (aller et retour)	250 FR\$.
La participation au Banquet :	550 FR\$.

soit au total

800 FR\$.

Pour ceux qui se déplaceront en car, et 550 FRs pour ceux qui se déplaceront par leurs propres moyens.

Vous trouverez ci-après, un BON DE RESERVATION que nous demandons aux désireux de bien vouloir renvoyer dûment rempli et signé pour le 23 Août 1986. AU PLUS TARD, au secrétaire : Mr Léon LEMAIRE, 33 rue de l'Alouette, 6000 CHARLEROI.

LE PAIEMENT des participations doit se faire pour la même date au C.C.P. 000-0199352-17 DE L'A.N.C.A.P., 100 rue de Loverval, 6071 CHATELET.

EVITER, LE PLUS POSSIBLE, LE PAYEMENT SUR PLACE !!!

Merci à tous, bon voyage et bon appétit.

* * * * *

UNE DATE A RETENIR.

7-9-86.

JOUNEE DES CHASSEURS.

PONT - BRULE ←

→ **EPPEGEM**

Détails et bulletin de réservation
dans ce numéro, pages 13 et 14.

(A découper ici) -----

bon de réservation

LE 7 SEPTEMBRE 1986.

(A renvoyer avant le 23 août 1986 au Secrétariat : Mr Léon LEMAIRE, 33
rue de l'Alouette, 6000 CHARLEROI.

- NOM et PRENOM
- ADRESSE COMPLETE

J'assisterai au pèlerinage à PONT-BRULÉ-EPPEGEM, le dimanche 7 septembre 86

(1) Je me déplacerai par mes propres moyens.
Je demande la réservation de places dans le Car au départ
de CHARLEROI.

Veillez me réserver place au Banquet Fraternel qui aura lieu
à EPPEGEM.

Je verse ce jour, au C.C.P. 000-0199352-17 de l'A.N.C.A.P., 100 rue de
Loverval, 6071 CHATELET :

- (2) X 250 FRS = FRS pour le voyage en CAR.
- X 550 FRS = FRS pour participation au
Banquet;
- (Soit un total de 800 FRS - HUIT CENTS FRS).

(I): supprimer la mention inutile - (2) à supprimer éventuellement.

N.B. au verso le rappel des instructions pour ce bulletin.

Pont² Brulé* Eppegem

CE BULLETIN DE RESERVAION est à renvoyer dûment rempli et signé à l'adresse
 suivante : Monsieur Léon LEMAIRE, OU AU Trésorier, Mr A. JUGNON, 100 rue
Secrétaire de l'A.N.C.A.P. de Loverval, 6071 CHATELEL.
 33, rue de l'Alouette, Tél: 071.38.16.08
 6000 CHARLEROI. AU PLUS TARD POUR LE 23 AOUT 1986.
 Tél : 071.41.24.66.

Le paiement des participations (Car + Banquet ou Banquet seul) doit ABSOLUMENT
se faire au C.C.P. 000-0199352-17 de l'A.N.C.A.P., 100, rue de Loverval, 6071
CHATELET, également avant le 23 août 1986.

Le trésorier demande que soient évités le plus possible, les paiements sur
 place, merci !!! (sauf évidemment en cas de force majeure).

* * * * *

 Nous espérons une participation massive à cette journée des Chasseurs.

LE DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1986.

Nous vous rappelons ci-après, les montants des participations:

- 250 FRS (deux cent cinquante FRS) en car (aller et retour) CHARLEROI
- 550 FRS (cinq cent cinquante FRS) Pont-Brulé-Eppegem, par personne.
 Banquet Fraternel, I.V.A. et service
 compris, les boissons non comprises, par personne .

~ CHER AMI LECTEUR ..

VOICI LA SUITE DE LA RUBRIQUE :

la campagne 1914-18.

le 2e Chasseurs à Pied .

Copie du Journal de Campagne pour les opérations conduites en FLANDRES pendant la période du 28 septembre au 11 novembre 1918.

27 SEPTEMBRE : Situation Générale.
 =====

Le 2 Ch. assure la défense de l'Yser dans le secteur de NIEUPOORT, la droite s'étendant jusque NIEUPOORT-VILLE.

Le III de garde, le II de piquet (route Eolienne), le I au repos au camp de BAGDAD.

Hormis une section de M. contre avions au camp de BAGDAD, toutes les M. sont en position pour assurer la garde du secteur.

Peu d'artillerie épaula la défense du secteur. Le peloton de patrouilleurs régimentaire est particulièrement chargé des missions offensives (reconnaisances-raids); leur unique porte de sortie étant le REDAN.

MISSIONS PRELIMINAIRES A L'OFFENSIVE. (Voir ordre N° 2718 du Commandant de 5 D.I. du 27 septembre 1918).

- a)- reconnaître intentions de l'ennemi ainsi que le terrain à l'EST du REDAN en vue de notre marche en avant.
- b)- étudier problème pour jeter une compagnie en tête de pont à LOMBAERTZYDE.

NOTE N° I947 du Commandant du S.S. esquisse l'étude des voies d'accès conduisant du REDAN aux positions allemandes.

28 SEPTEMBRE : ORDRE N° 274I DE LA 5 D.I.
 =====

L'ennemi est fortement ébranlé. La D.I. sera chargée d'attaquer prochainement. Le groupement Nord est formé de 2 bataillons du 2 CH., 2 batteries de 75 et une section du Gn.; secteur d'action : terrain en avant du REDAN (direction LOMBAERTZYDE). Le bataillon du camp de BAGDAD est placé sous les ordres directs du C.I.D.I. en vue d'une intervention vers le Sud.

Le 28 au soir, relève des bataillons:

(I de garde
 (III de piquet
 (II à BAGDAD.

P.C. Régiment près de la route des OOSTDUIN-KERKE. La nuit du 28 au 29, l'ennemi est soumis à un violent bombardement par terre et par mer.

29 SEPTEMBRE.

De 3 à 4 heures, les Allemands répondent par des tirs de contre préparation et de barrages.

ORDRE N° 2I95 du Commandant du S.S.: préparatoire à l'offensive : reconnaissances, répartitions des missions entre les différentes armes, mise à pied d'oeuvre du matériel de franchissement des brèches de l'huître et de la route de LOMBAERTZYDE.

ORDRE N° 275I du Commandant du 5 D.I.,
prescrivant du mordant : tenir contact étroit,
harponner si pas culbuter.

30 SEPTEMBRE.
=====

Exécution d'un projet de raid par les patrouil-
leurs sur l'Huîtrière : insuccès dû à l'im-
possibilité pour le génie de lancer le radeau
en travers de la brèche de la digue, par suite
d'un vent violent et d'une marée intense.
Nuit profonde.

1er OCTOBRE.
=====

Le raid de la veille est retenté et réussit
pleinement. Il nous vaut 2 prisonniers enle-
vés non loin de l'éclusette de la GELEIDE.
Simultanément, reconnaissance sur la route de
LOMBAERTZYDE-NIEUPOINT.

2 OCTOBRE.
=====

SOIR : relève des bataillons (II de garde
(I de piquet
(III à BAGDAD.

3 OCTOBRE.
=====

ORDRE N° 2223 du Commandant du S.S. , projet
de raid à exécuter sur la Maison en ruines
(route de Lombaertzyde), puis sur P.P.2,
même route. Reçoit approbation, le 4 octobre
du Commandant de 5 D.I. N° 28I4.

Entretemps, les reconnaissances d'itinéraires
sont exécutées chaque nuit. Terrain inondé
par la marée. Deux passages seulement peuvent
nous servir lors de notre poussée en avant :
la digue de l'Huîtrière qui exige un moyen
de franchissement sérieux pour franchir la
grande brèche (30 M. environ), et la route
NIEUPOINT-LOMBAERTZYDE encombrée de défenses

accessoires, parsemée de trous d'obus et sous eau à marée haute.

4 et 5 OCTOBRE.
=====

Nos reconnaissances étendent chaque nuit leur zone d'action.

6 OCTOBRE.
=====

RELEVE : (III de garde
(II de piquet
(I réserve au camp de BAGDAD.

Le bataillon de BAGDAD est replacé sous les ordres du Commandant du S.S.

7 OCTOBRE.
=====

Tirs de destruction ennemis sur les écluses de NIEUPORT.

8 OCTOBRE.
=====

De 23 heures à 2 heures (le 9), tirs à obus toxiques sur nos voies de communications.

9 OCTOBRE.
=====

Rien de spécial.

10 OCTOBRE.
=====

RELEVE / (I de garde
(III de piquet
(II réserve au camp de BAGDAD.

11 OCTOBRE.
=====

Bombardement ennemi (obus et bombes).

12 OCTOBRE.
===== Situation normale.

I3_OCTOBRE_

ORDRE N° 2918 du Commandant de 5 D.I.
(approbation du raid sur Maison en dentelles
et P.P.2).

I4 OCTOBRE.
=====

NOTE 2940 du Commandant de 5 D.I.

(repli ennemi à prévoir), garder contact étroit, effectuer journallement 2 opérations et conserver tout terrain conquis.

Projet de raid sur P.P.3 (intersection digue de l'Huîtrière et chemin de l'Eclusette sur la GELEIDE).

Dans la nuit, un raid est tenté par le Lieutenant DUYCK SUR P.P.3 de l'Huîtrière, (Ordre N° 2307 du Commandant du S.S.). Le terrain est conquis et organisé; mais l'ennemi réagit violemment par mitr., lance grenades et quatre contre-attaques. L'héroïque Lieutenant DUYCK est tué, et après résistance superbe, les patrouilleurs, faute de munitions sont contraints à se retirer; ils ramènent 1 prisonnier. Cette même nuit, raid VAN STRYDONCK sur Maison en dentelles et P.P.2. Maison en dentelles est occupée définitivement.

Soir du I4, Relève: (II de garde
 (I de piquet
 (III réserve à BAGDAD.

I5 OCTOBRE.
=====

ORDRE 708C du Commandant du C.I.D.I.:

Raids sur tranchée Nord de P.P.2 (Route de LOMBAERTZYDE) et sur P.P.3 (intersection digue Huîtrière et chemin de l'Eclusette).

ORDRE N° 2943 du Commandant de 5 D.I.

prescrivant de tenter d'exploiter les résultats

obtenus jusqu'à présent, en poussant vers LOMBAERTZYDE et WESTENDE.

ORDRE N° 2945 du Commandant de 5 D.I.

prescrivant au 1er ordre, comme occupation :

- (I bataillon en 1ère ligne
- (I bataillon dans Eolienne
- (I bataillon à Bagdad.

Pendant la nuit, exécution des 2 raids prévus par les N°s 2322 et 2328 du Commandant du S.S., en sont chargés respectivement, le Sous-Lieutenant CORNET sur digue de l'Huiftrière et le Lieutenant DOUTREPONT sur route de Lombaertzyde.

A 20 heures, le Lieutenant DOUTREPONT ne peut aborder le poste allemand entouré de défenses accessoires et défendu par M. et lance-grenades, mais il reste accroché au terrain qu'il garde pendant la journée du 16.

16 OCTOBRE.

=====

A 2 heures, le Sous-Lieutenant CORNET attaque le poste allemand de la digue de l'Huiftrière. Le terrain est conquis; six contre-attaques ennemies: le tout brave Sous-Lieutenant CORNET est tué et son détachement contraint à se retirer.

ORDRE N° 2975 du Commandant de 5 D.I.: doit être prêt à marcher dès 12 heures.

CONSEQUENCE : ORDRE N° 2339 du Commandant du S.S.

prescrivant notamment, nettoyage de Lombaertzyde et des dunes, et déterminant axe de progression jusque MIDDELKERKE. Préparatifs de franchissement de la brèche de la digue de l'Huiftrière et des brèches de la route de Lombaertzyde.

Remaniement de l'occupation, suite à l'Ordre 2978 du Commandant de 5 D.I.

La nuit, travaux de passage de la brèche de la digue de l'Huîtrière.

Reconnaissance vers Lombaertzyde et vers la digue de l'Huîtrière. Tirs des grosses pièces allemandes.

ORDRE N° 710 c du C.I.D.I.: prescrivant occupation de Lombaertzyde par un bataillon, occupation qui doit être terminée à 6 heures le 17.

Limite des secteurs entre 2 CH. et 2I sera: le Canal de PASCHENDAELE.

P.C., régiment se porte au KOOLHOF à 20 heures.

17 OCTOBRE.
=====

ORDRE N° 2997 du Commandant de 5 D.I.:
pour la marche en avant, d'où :
ORDRE du Commandant du S.S. , bataillon de tête, le II poussera sans attendre d'ordres dans la direction Lombaertzyde-Westende-Middelkerke; corps principal (I et III) suivra à 2 Km.

Les moyens de passage étant jetés sur brèches de la route de Lombaertzyde et digue Huîtrière à 3 heures 57, le II de garde progresse, précédé par les patrouilleurs et atteint la lisière Nord de Lombaertzyde à 6 heures.
Ordre est donné au I et au III de suivre le mouvement à 7 heures.

A 8 heures, le II qui a atteint sans encombre la transversale Westende-Schiddebeuzze est rejoint par un peloton Cy. mis à sa disposition. Ce dernier facilitera désormais les liaisons de nos compagnies pointes de garde sur les transversales prévues.

A 8H.45, 2 avions allemands mitraillent nos troupes. De nombreuses explosions particulièrement dans les dunes se produisent fréquemment.

En vue de Middelkerke, des Cy.allemands rétrogradent à notre apparition et, bientôt nous atteignons sans incident la ligne de défense de Middelkerke que des renseignements recueillis en cours de route, nous avaient annoncé comme solidement gardée par les arrière-gardes ennemies.

Vers 14 heures, arrivée aux portes d'Ostende objectif limite autorisé. Reconnaissance des moyens de passage sur le canal d'Ostende-Bruges en vue de la marche du lendemain.

Les ponts vers Blankenberghe et de Sas-Slykens sont détruits; la route royale vers Blankenberghe à partir de Sas-Slykens, jalonne une position d'infanterie ennemie garnie de M.

A 17 heures 30', bombardement de Raversyde où nos troupes (I et III) sont heureusement largement étalées, par des batteries de 150 en position à Breedene.

A 18 heures, sous la protection du II, en halte gardée, dont les éléments avancés gardent le canal Ostende-Bruges, les I et III prennent précautionneusement leurs logements à RAVERSYDE.

De nombreuses et violentes explosions dans les batteries de côte voisines.

Les P.C. Régiment et II à Mariakerke. En cette fin de journée, accueil enthousiaste d'une population nerveuse accourue pour acclamer les troupes de la Délivrance. Ça et là, prise de quelques espions et déserteurs ennemis.

Annonce par crieurs et par affiches que tous les Allemands déguisés ou non, doivent se constituer prisonniers sous peine d'être considérés comme espions. Cette prescription sera désormais d'application dans toutes les localités traversées.

Les nombreuses destructions accumulées par

l'adversaire ne permettent le ravitaillement en vivres frais. Un important butin est abandonné par l'ennemi.

Un peloton du Génie nous rejoint à Mariakerke et s'attelle aussitôt à la création des moyens de franchissement du canal Ostende-Bruges.

A la nuit tombante, leurs Majestés le Roi et la Reine débarquent à Ostende et sont l'objet d'ovations délirantes.

18 OCTOBRE.

=====

Le III, avec une section Cy. est chargé de nettoyer la côte jusqu'à la frontière hollandaise. Il franchit le canal à 13 heures et, sans incident s'arrête en fin de journée sur la transversale Wenduyne-Strooïenbaan-Houthave.

I, II et E.M. Rt. gardent la situation du I7. Consommation de la seconde ration de vivre de réserve, en l'absence de vivres frais (ravitaillement par bateaux non reçu).

19 OCTOBRE.

=====

ORDRE 3016 du Commandant de 5 D.I. Le Régiment est chargé de nettoyer la côte, le III, de la mer à Blauwentooren; le II, de Blauwentooren à Saint Pierre sur la digue; le I en réserve régimentaire.

Les II et I quittent Mariakerke à 4 heures et se portent par Ostende-Vyfwegen-Houthave-Vuilvlage.

A 9 Heures, le III borde le canal Zeebrugge-Bruges; le II à sa droite, a atteint Houthave-Nieuweghe à IOH.50'. En fin de journée, le III s'arrête sur la ligne Knocke-Westcappelle-Houcke, le II atteint Saint Pierre sur la digue. Le I cantonne à Dudzeele. E.M.Rt. à Fort-Lapin (Bruges).

Les 3 journées de vivres frais promises le 18 à Ostende, n'y arrivent que le 19 à 13H30' (9H30' après le départ du Régiment). Ils sont acheminés vers Bruges au moyen de civils et de charrois réquisitionnés à Ostende et conséquence des destructions des voies de communication, ne seront remis au II que dans la nuit du 19 au 20, au I que le 20 à 13 H. Quant au III, les destructions et son éloignement ne permettent pas de l'atteindre. Néanmoins, les hommes effectuent la poursuite de l'ennemi avec un entrain et une endurance admirables.

Le 20 octobre.

=====

Le III achève le nettoyage de la côte jusque la frontière et va ensuite cantonner à Moerkerke. Repos bien mérité. La subsistance de ce bataillon a été assurée par réquisitions payées aux administrations communales.

Les I et II avec E.M.Rt. se portent par Bruges à Sysseele où ils arrivent à 14 heures et y cantonnent. Le ravitaillement annoncé par avion (atterrissage à Meetkerke) n'a pas eu lieu.

Le P.E.R. rejoint le Régiment pour le 1ère fois à l'issue de la marche à Sysseele.

Le 21 octobre.

=====

ORDRE N° 3052 du Commandant de 5 D.I., Le III à la disposition du Commandant de 5 D.I. est chargé de la surveillance de la frontière à partir du canal de Bruges-l'Ecluse jusqu'au point où sa progression vers l'Est le permettra; E.M./III restant à Moerkerke; il dispose d'un peloton du I7 GN. et des Cy. disponibles. Les I et II avec E.M.Rt. restent à Sysseele prêts à marcher à 7 heures, 5 D.I. opérant sur le canal de dérivation dont les passages

n'ont pas été forcés

Le 22 octobre.

=====

ORDRE N° 3064 du Commandant de 5 D.I.; avant-garde 5 D.I. (2I) garde le canal de dérivation rive Ouest.

Prescriptions: ne franchir l'obstacle qu'en cas d'affaiblissement ou de retraite de l'ennemi.

ORDRE N° 3067 du Commandant de 5 D.I.: le soir, suite à la relève de II, D.I. passant en 2ème ligne, le 2I est prolongé vers le Sud par I et 2 CH. Ce dernier, qui a relevé 3 CH. (2Ih.30') garde le front BNE 24.100 au Nord, Château Ronselestraat au Sud exclusivement, avec le II en 1ère ligne, devant les Allemands défendant opiniâtement la rive Ouest. Le I est en 2ème ligne de Kerselaer à Veldhoek ; le III relevé à Moerkerke par un bataillon du 6 CH. est en réserve à Ten Doorne Chapelle.

P.C. du major de garde et du Régiment à Kruipuit.

Artillerie à la disposition du 2 CH. : II A.

Peloton du Génie et Cy. rejoignent dans l'après-midi, leurs unités respectives.

Le 23 Octobre.

=====

ORDRE N° 3077 du Commandant de 5 D.I., se tenir provisoirement sur la défensive, l'ennemi occupant position fortement organisée sur les 2 rives du canal.

Journée calme. A 10 heures 30' violents tirs ennemis (artillerie et M.), 300 Allemands sortant de Veldekens, attaquent notre G.G.de gauche, (Peloton de la 7° Cie). L'ennemi est refoulé. Action terminée à 17 heures 25'.

* * * * * suite au N° 56.



SOUVENIRS DU 5^{EME} BATAILLON DE

FUSILIERS.

Notes nous remises aimablement, par notre
membre Monsieur Jean DOFNY.

1

- Citation du Général DWIGHT D.EISENHOWER du
- 13 juillet 1945 traduite de l'anglais,
- langue dans laquelle elle a été rédigée :

QUARTIER GENERAL DES FORCES EXPEDITIONNAIRES
ALLIEES. BUREAU DU COMMANDANT SUPERIEUR.

Le 13 juillet 1945.

- Je désire exprimer mes félicitations au
- Cinquième Bataillon Belge de Fusiliers
- pour son mérite exceptionnel dans l'ac-
- complissement de ses devoirs militaires,
- pendant qu'il servait avec la Première
- Armée des Etats-Unis depuis le 12 décembre
- 1944 jusqu'au 1 juin 1945.

- Ce Bataillon a contribué de façon
- matérielle au succès des opérations en-
- treprises par l'Unité avec laquelle il
- collaborait. Son esprit de corps remar-
- quable et la volonté indomptable dont
- firent preuve les officiers et les hommes
- du Cinquième Bataillon Belge de Fusiliers
- lui permirent d'accomplir avec plein succès
- toutes les missions qui lui furent confiées.

- Il contribua ainsi de manière insigne,
- à la glorieuse victoire des Nations Alliées.

- Les actions d'éclat de ce Bataillon sont
- sujet de fierté, non seulement pour lui-
- même, mais aussi pour l'Armée Belge toute
- entière.

DWIGHT D. EISENHOWER

Commandant en Chef.

* * * * *

2

PROCLAMATION, le jour de la Victoire, par le
Colonel Paulin DEVAUX adressée à ses hommes.

- Les clairons ont sonné le "CESSEZ LE FEU".
- L'Europe est en Paix.
- L'Allemagne qui, deux fois en un quart de
- siècle, déclencha la guerre pour asservir le monde,
- est à notre merci. Elle ploie sous le fardeau de
- ses fautes. Elle va expier.

- Que les hommes qui ont donné le meilleur d'eux-
- même pendant la longue et pénible étape qu'il a
- fallu parcourir pour le triomphe de la Justice
- et de la Liberté soient glorifiés.

- Je pense aux soldats de tous grades et rangs qui
- cueillent en ce moment les lauriers de la Victoire.
- Je pense aux morts qui ont tout donné et dont les
- corps sont étreints par le sol de la Patrie ou par
- des terres lointaines qu'ils ont libérées ou con-
- quises. Je pense aux soldats sans uniformes qui ont
- mené sourdement pendant d'interminables journées
- une lutte souterraine.
- Je pense aux prisonniers et aux déportés, aux res-
- capés de Breendonck, Buchenwald, Dachau et Ravens-
- burg. Vous comptez parmi ces hommes glorieux.
- Vous avez bien mérité de la PATRIE.

- Mais, la tâche n'est pas terminée.
- Si la victoire est acquise, la Paix reste à organiser. Les mêmes hommes doivent rester à la même tâche sans faiblir pour que tant de sacrifices librement consentis ne l'aient pas été en vain.
- La Pays a encore besoin de vous. Bandez vos énergies.
- Disciplinez vos coeurs.
- En avant pour la Paix dans le monde d'où seront à jamais bannies les horreurs qui prennent fin en ce jour solennel sur le CONTINENT EUROPEEN.

Colonel P. DE VAUX.

* * * * *

SOCIAL

Le Conseil d'Administration, en sa séance du mois d'avril a décidé de mettre sur pied un "SERVICE CONSEILS" au profit de nos membres.

Pour autant que nous puissions trouver les dévouements indispensables, ce service sera ramifié en plusieurs branches se rapportant chacune à une matière bien spécifique.

Dès à présent, trois branches, celles relatives à :

- L'Aide aux personnes handicapées,
- Aux affaires notariales,
- Aux affaires juridiques,

peuvent déjà fonctionner. Trois de nos adhérents spécialistes en ces questions ont accepté d'en être les conseillers bénévoles, et nous les en remercions chaleureusement.

Que nos membres nous comprennent bien!

Il ne s'agit en aucune manière, ni d'une aide pécuniaire accordée par l'Amicale, ses ressources pour ce faire sont insuffisantes, ni d'actes notariés ou de recours en justice gratuit, non plus, d'un courrier à publier dans le " Cor de Chasse ".

Deux raisons fondamentales s'opposent à ce que ce " SERVICE CONSEILS " prenne la forme d'un courrier publié. La première est que notre bulletin est trimestriel et qu'une réponse par sa voie entraînerait ipso facto, des délais incompatibles avec la notion de service. La seconde, est que les intéressés souhaitent rarement voir étalées au grand jour, leurs difficultés.

Les conseils sollicités parviendront donc aux demandeurs sous pli personnel et dans les meilleurs délais.

Qui pourra bénéficier du service ?

- Uniquement nos membres en règle de cotisation, pour eux-mêmes, ou quelqu'un de leur famille. La demande
- devra toujours être introduite par le membre lui-même.

Comment procéder pour que la discrétion soit assurée?

- Mettre la demande sous une première enveloppe fermée
- portant la mention : " CONSEILS-PERSONNES HANDICAPEES,
- ou CONSEILS-AFFAIRES NOTARIALES, ou CONSEILS- AFFAIRES
- JURIDIQUES, ainsi que le nom et l'adresse du demandeur
- et son numéro de téléphone.

Ensuite, glisser cette première enveloppe dans une seconde, adressée à notre secrétaire, Mr Léon LEMAIRE, 33, rue de l'Alouette, 6000 CHARLEROI. Celui-ci fera parvenir l'enveloppe intérieure au Conseil compétent.

La réponse sera transmise de la même manière discrète au demandeur.

Quelles sont les questions pouvant-être abordées dans les différentes branches?

POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES /

- Les règles de procédure pour l'introduction du dossier de la personne handicapée auprès des administrations intéressées,
- l'insertion ou la réinsertion de ces personnes dans une vie sociale normale par le biais des sports ou de la culture,
- tout autre problème particulier concernant la personne handicapée.

Pour la branche, " AFFAIRES NOTARIALES ", les questions de :

- successions,
- contrats de mariage,
- droit de propriété,
- établissement de testaments.

En ce qui concerne les "AFFAIRES JURIDIQUES", la matière est évidemment très diversifiée et ne peut être définie actuellement avec précision. Il en résulte que dans ce domaine, comme dans les autres d'ailleurs, les questions devront-êtré posées le plus clairement possible et qu'il est de la plus grande importance pour le demandeur, de donner un numéro de téléphone permettant de le joindre dans l'éventualité où des renseignements complémentaires devraient lui-êtré demandés.

Après une période d'essai, nous reverrons s'il y a lieu la procédure. Nous en publierons les modifications éventuelles et les renseignements complémentaires sur les branches mises en service maintenant et les ramifications nouvelles, comme par exemple une branche "CONSEILS EN MATIERE DE PENSIONS DE SURVIE".

N.B. Toutes remarques, suggestions ou offres de service (CONSEILLERS BENEVOLES) relatives à ce qui précède, seront les bienvenues. Elles peuvent-êtré adressées à notre secrétariat.





Philatélie



PHILATELIE ET 150 ANS D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

BELGE.

Trois bataillons d'artillerie de campagne belge fêtent leur 150ème anniversaire : les 1er, 2ème et 3ème bataillons d'artillerie. Ces trois unités ont été créées par A.R. du 23 février 1836.

Pour maintenir vivant le souvenir des haut-faits d'armes et l'histoire militaire de ces trois régiments, deux feuillets philatéliques commémoratifs seront édités et vendus 160 francs pièce plus frais de port 35 francs.

Ces deux feuillets, le premier consacré au premier bataillon d'artillerie et au troisième régiment d'artillerie, et le second feuillet en souvenir au " TWEED ARTILLERBATALJON", sont chacun illustrés par différentes planches d'artillerie des années 1830-1840, oeuvre du célèbre artiste Jean-Baptiste MADOU (1796 à 1877). Les originaux sont gardés au Musée Royal de l'Armée.

Les deux feuillets commémoratifs seront munis chacun d'un timbre-poste émis pour célébrer le 30ème anniversaire de l'OTAN, et oblitéré au moyen d'un timbre à date spécial représentant les sceaux des trois armes des trois bataillons d'artillerie; une exposition avec bureau de poste temporaire sera installé dans les locaux de l'Institut Ste Julienne, pour infirmières 173, rue St Gilles, à 4000 LIEGE, les 31 mai et 1er juin.

Le bénéfice de la vente des feuillets sera réparti de la façon suivante:

- une partie au fonds Lieutenant Général ROMAN,
- une autre à l'A.S.B.L. " Les Trois Tournesols"
- de LIEGE, organisation, dirigée gracieusement

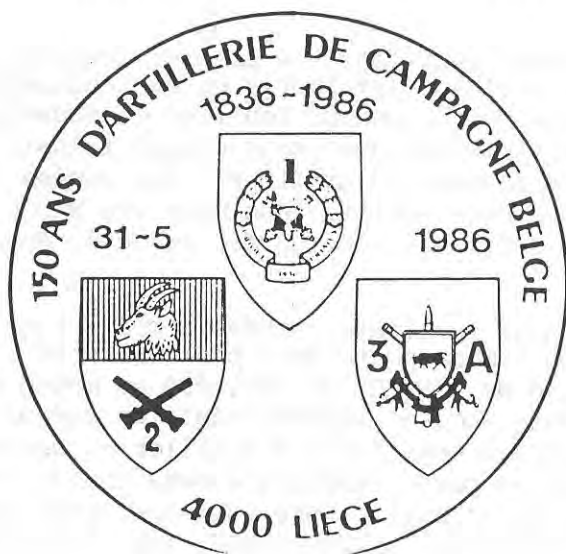
par le Commandant THIELENS, s'occupant d'handicapés mentaux graves adultes de la région liégeoise.

Les commandes des feuillets sont à adresser au Commandant Etienne MOONS, J. Casselaan 3, à 8430 MIDDELKERKE, en virant au compte 000-0854280-01.

AUSTRALIE.

Le 12 mars a été émis une série de six timbres-spéciaux dans le cadre du bicentenaire de COOK'S et représentant des fleurs : 33 C. serrata, 33 C. hibiscus meraukensis; 50 C. Dilenia alata; 80 C. Corrèa reflexa et portrait de Joseph BANKS; 90 C. portraits de Sidney PARKINSON.

* * * * *



Le Docteur Jacques STIBBE, Président de l'Académie Belge de Philatélie et Président d'Honneur de la Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique et Post-Président de la Fédération Internationale en collaboration avec l'Association Pro-Post vient d'éditer un catalogue sur les entiers postaux du Congo et du Ruanda-Urundi.

Cet ouvrage est en vente au prix de 400 FR\$
l'exemplaire auprès de l'Association Pro-Post, 2 rue
des Minimes à 1000 BRUXELLES.
C.C.P. 000-0031232-95.

* * * * *

Ceux Qui Nous Quittent.

Mr Emile ROUSSEAU, 8, Lotissement Mondiet, Les Hauts
d'Arès, 33740 ARES.

Mr Eugène PRIGNON? 10, rue Vandervelde 6001 MARCINELLE
2ème Chasseurs A.P. CSLR 1936, instituteur retraité.

Mr De DONDER Antoine, 29 rue de Molenblok, II20
BRUXELLES.

Nous réitérons nos sincères condoléances aux familles
de ces disparus.

* * * * *

C O T I S A T I O N .

SI VOUS AVEZ DEJA PAYE VOTRE COTISATION
POUR 1986,

Merci,

Mais si vous ne l'avez pas encore fait,
FAITES-LE SANS TARDER S.V.P.



Les Traditions



* *

APPEL AUX BONNES VOLONTES!

Je l'ai proposé lors de l'Assemblée Générale 86 : au moment où le dernier bataillon de Chasseurs à Pied vient de subir la réorganisation que l'on connaît, il importe de faire corps avec lui pour l'aider à transmettre aux jeunes chasseurs de demain les traditions des Chasseurs à Pied.

Encore faut-il les connaître, ces traditions. C'est pourquoi, j'ai proposé et la proposition fut acceptée, de constituer un groupe de travail, dont la mission serait de codifier les traditions les plus marquantes des Régiments de Chasseurs à Pied.

CEUX QUI VOUDRAIENT PARTICIPER A CE
TRAVAIL, SONT INVITES A SE FAIRE CON-
NAITRE AU COMITE DE L'A.N.C.A.P. DANS
LE MOIS SUIVANT LA RECEPTION DU
" COR DE CHASSE " .

LES TRADITIONS, c'est quoi ?

Les traditions sont des souvenirs d'évènements importants ou anodins, des anecdotes, des mots, des habitudes, une manière de se comporter qui donnent à l'unité gardienne de ces traditions sa spécificité.

Plusieurs unités peuvent avoir des traditions communes; certaines traditions sont spécifiques à une unité.

Il faut se garder de confondre les traditions avec la routine; souvent, on entend dire : " Pas besoin de changer, on a toujours fait comme ça, c'est la tra-

dition ". Non, c'est de la routine, assortie sans doute de la peur ou du manque de désir de faire l'effort de changement.

Les traditions, les vraies, sont de puissants moyens de maintenir l'esprit de Corps.

OUI, MAIS . . . CONCRETEMENT.

Bien sûr qu'il faudra être concret dans le travail de recherche.

Alors, nous pourrions imaginer de rechercher les traditions liées aux détails ci-après, la liste n'étant d'ailleurs pas limitative.

- évènements historiques particuliers : exemple, - TRESIGNIES.
- évènements, anecdotes ...: exemple, participation - aux opérations de sauvetage lors de la catastrophe - de Marcinelle.
- drapeaux, fanions de Cie, les citations.
- chants, chansons, marches : les paroles, souvent - grivoises, mises sur l'air de la marche régimentaire.
- les mascottes.
- les villes de garnison et le comportement des gens - vis-à-vis de l'unité.
- les surnoms que l'on donnait aux chefs, aux soldats: - " Les p'tits tchêsseus ...".
- le vocabulaire : certaines expressions typiques.
- les jeux.
- la manière d'accueillir les nouveaux: baptêmes.
- les tenues.
- les documents.
- . . .

ALORS, A VOS PLUMES.

- que vous êtes, par exemple, désireux de faire
- partie du groupe de travail dont nous parlons en
- début de cet article.
- pour nous raconter un souvenir qui nous permettrait
- de retrouver l'une ou l'autre tradition du Régiment
- de Chasseurs où vous avez servi.
- pour nous indiquer un contact avec un ancien
- Chasseur qui aurait des documents, des objets, des
- souvenirs traditionnels.
- pour . . .

ET, DANS LES FUTURS NUMEROS DU COR DE CHASSE ...

- Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de
- nos recherches.
- Nous poserons des questions pour orienter nos
- recherches en fonctions des besoins de rédaction.

D'avance, merci pour votre participation.

L. CHASSEUR

Lieutenant-Colonel.

*Amicale Nationale
des Chasseurs à Pied*



*Nationale Vereniging
der Jagers te Voet*



Restauration du MUSEE.

VERSEMENTS EFFECTUES DEPUIS LE 01/01/1985 AU PROFIT
de la RESTAURATION DU MUSEE;

-1ère - 2ème - 3ème - 4ème - 5ème listes :

24.550 FR.

Nous avons reçu de :

Mr LURQUIN M.	100 FR.
Mr WOLF A.	150 "
Mr DOFNY J.	50 "
Mr JORIS H.	100 "
Mr HOUBRECHTS	50 "
Mr COMBLET A.	300 "

750 FR. + 24.550 FR

TOTAL 6ème Liste : 25.300 FR.

UN GRAND MERCI A TOUS NOS GENEREUX DONATEURS.

* * * * *



ANNUAIRE .

Page 30: ajouter

VAN HOVE Marcel 26-04-1922 rue P. Monnoyer 76B
 IIème Chas. A P. 6180 COURCELLES.
 Milicien 1940 Retraité S.N.C.B.

Page 30: ajouter:

VAN HOVE Michel I7-02-1947 47, rue Hannoy 6180
 2ème Chas. A.P. COURCELLES.
 Milicien CL. 68
 Peintre ETS VOLSWAGEN.

Page 30-ajouter:

VOHY Fernand 22-II-1915 46, rue Destrée, 6001
 2ème Chas. A.P. MARCINELLE.
 Sergent- greffier honoraire.

Page 23 - ajouter:

MENDIAU Gervais 27-05-1917 9, rue Pachis Wiaux,
 2ème Chas. A.P. 6071 CHATELET
 Milicien Cap. et Sergent- CL. 37.

Page 46- ajouter:

MENDIAU Gervais IIème Chas. Cie dépôt et Parc.

Page 23- ajouter:

MARLIER Maurice I2-03-1908 29, rue Xavier Bauchau
 2ème Chas. A P. 5198 ANHEE.
 Milicien Cap. Sergent CL. 1929

Page 46- ajouter:

MARLIER Maurice IIe Chas. Conservateur des hypothèques
 honoraire à DINANT.

Page I2- ajouter:

DE BONDT Michel 9-06-1948 418 Ae Pastur 6100
 MONT SUR MARCHIENNE.

Page I2- ajouter:

DUQUESNE François I5-05-I9II 22, rue Jonet 6000
 2ème Chas. A.P. CHARLEROI.
 Milicien CL. I932
 Coupeur de verre- Chef poseur principal SNCB
 Prisonnier de guerre. 40/45.

Page 3I- ajouter

WECCEL Henri 7-03-I907 rue Bertinchamps 6
 2ème Chas A.P. 5600 TAMINES
 Milicien CL.I928
 Représentant de Commerce retraité.

Page 44- ajouter:

WECCEL Henri 5ème Chas. Cie Dépôt.

Page 40 - ajouter:

VOGLAIRE Désiré II-09-I9I9 rue des Goutteaux II
 2ème Chas A.P. 6040 JUMET.
 Milicien CL. 38.
 Comt Ist Belgian Brigade Piron
 Chef de service retraité ACEC.

Page I8 - ajouter:

JEAN Clément 3-07-I935 rue de la Limite 3
 2ème Chas. A P. 6020 DAMPREMY
 Chauffeur - Invalide.

Page I2- ajouter:

DUMONT Paulin I4-7-I9I6 rue des Frères Gabreau
 2ème Chas A.P. 7880 FLOBECQ
 Milicien CL. I936 - Prisonnier de Guerre
 Rédacteur des Douanes et Accises.

Page I6- ajouter:

GENION Jean 4-08-I9I8 Chaussée de Bruxelles,630
 2ème Chas. A.P. CL. 38 63IO FRASNES/GOSSELIES
 Chef poseur de voies principal SNCB.

Page 24- ajouter:

NOSETTI Serge I4-I0-I9I3 I6, rue de l'Ange
 2ème Chas. A.P. 600I MARCINELLE.
 Caporal Chef de Pièce CL. 37
 Agent inspecteur de police retraité.

Page I2 - ajouter:

DECLERCQ Félix 22-05-I9I3 82, rue Baboterie
 Employé pensionné 600I MARCINELLE.

Page 3I- ajouter:

WAILLIEZ Gérald 30-05-I94I 67, rue Van Kolk
 2ème Chas - Magistrat militaire IO80 BRUXELLES

Page 26- ajouter:

RENSON Fernand 20-07-I920 254, rue des Alliés
 II90 BRUXELLES
 2ème Chas. -Caissier retraité
 Artiste sculpteur.

Page 9 - ajouter:

CAPOUILLEZ Maurice 22-I2-I9I4 22, rue de l'Enclume
 4030 GRIVEGNEE
 2ème Chas. CL.35
 Pensionné- S/of. gendarmerie.

Page 2I- ajouter:

MELIS Freddy I3-08-I946 7, rue Jos. Wauters
 6000 CHARLEROI.
 2ème Chas. CL.65 Milicien
 Coupeur de verre à GLAVERBEL.

Page 20- ajouter:

LYCS Jean-Marie 28-04-I947 69 rue de l'Aurore
 6040 JUMET
 2ème Chas.-milicien - métallurgiste.

LE MUSEE DES CHASSEURS A PIED

Depuis le 13 septembre 1973, un Musée des Chasseurs à Pied existe à CHARLEROI. Il est situé dans des bâtiments classés de la Caserne Trésignies, avenue Général Michel.



Le Musée est accessible au public tous les lundis et jeudis, non fériés, de 14 h. 30 à 17 h. 00, ou sur demande à adresser, la veille, au Secrétariat ou à la Rédaction du Bulletin.



Les Chasseurs à Pied - puisque Chasseur un jour...Chasseur toujours - et les sympathisants sont cordialement invités à visiter notre Musée et à nous aider à l'enrichir par des dons en espèces mais, aussi, par la remise de souvenirs qui seront gardés précieusement par les responsables au nom des traditions de nos beaux régiments et de

«L'ESPRIT CHASSEUR»